

Avis n°19-15240

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/19-15240/officiel>

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **13**

Annonce No **19-15240**

Travaux

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Centre Hospitalier Edmond Garcin.

Correspondant : Mme MAZZARESE Mélanie, Attachée d'administration Hospitalière, 179, avenue des Soeurs Gastine B.P. 61360 13677 Aubagne, tél. : 04-42-84-70-25, télécopieur : 04-42-84-73-97, courriel : mmazzarese@ch-aubagne.fr adresse internet : <http://www.ch-aubagne.fr> .

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://cheg.marcoweb.fr/> .

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Santé.

Objet du marché : numéro de la consultation : 2019-trav-0001 travaux de remplacement des clotures du centre hospitalier edmond garcin et pose de grilles de defense pour le service pharmacie.

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 45421147

Objets supplémentaires : 45421140

45421148.

Lieu d'exécution : centre hospitalier edmond garcin d'aubagne 179 avenue des soeurs Gastine Bp61630, 13677 Aubagne Cedex.

Code NUTS : -FRL04.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché unique

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : numéro de la consultation : 2019-trav-0001 travaux de remplacement des clotures du centre hospitalier edmond garcin et pose de grilles de defense pour le service pharmacie.

Des variantes seront-elles prises en compte:

oui. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 6 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 4 mars 2019.

Cautionnement et garanties exigés : retenue de garantie de 5,0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande. Aucune garantie financière prévue en contrepartie du versement de l'avance.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix actualisables. Avance de 5,0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 50 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : aucune forme de groupement imposée à l'attributaire du marché. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Situation juridique - références requises : références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

Capacité économique et financière - références requises : références requises mentionnées dans les documents de la consultation

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

Marché réservé : non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 15 février 2019, à 13 heures.

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Renseignements complémentaires : la transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Numéro de la consultation : 2019-trav-0001 Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions de visites sont les suivantes : Une visite obligatoire est organisée par m. Forte Fabrice, ingénieur travaux, le mercredi 6 février 2019 à 11h afin de se rendre compte de l'état des clôtures et supports.

preambule et lexique

nouveau cadre juridique

Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et Aux territoires. Décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire (Ght)

Décret n°2017-701 du 02 mai 2017 relatif aux modalités de mise en oeuvre des activités, Fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du Code de la Santé Publique, au sein des Groupements Hospitaliers de Territoire. Instruction ministérielle n° Dgos/Ght/Dgfip/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements Hospitaliers de Territoire. La Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a prévu la mise en place de Groupements Hospitaliers de Territoire (Ght), par regroupement sur un même territoire de plusieurs établissements publics de santé. Ces établissements regroupés en GHT, élaborent un Projet médical partagé de territoire en vue de répondre aux mieux aux besoins des populations des territoires desservis par leur offre de soins. Les établissements d'un même GHT, conformément à la réglementation en vigueur, mutualisent quatre fonctions, dont le pilotage est assuré par l'établissement support du GHT :

- la gestion d'un Département de l'information Médicale de territoire
- la Fonction Achats
- le Système d'information
- la coordination des Ecoles de formation paramédicale

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, le CHPA-CHIAP, le CH de Salon de Provence, le CH d'Arles, les Hôpitaux de Camargue, le CH de Martigues, le CH d'Aubagne, le CH de La Ciotat, le CH d'Allauch, le Centre de Gérontologie Départemental (Cgd)13, le CHS Edouard Toulouse, le CHS Montperrin, le CHS de Valvert et le HIA Laveran se sont constitués en groupement Hospitalier de Territoire. Ce Groupement est dénommé GHT Bouches du Rhône par la convention constitutive du 30 juin 2016. L'établissement support de ce GHT est l'assistance Publique-Hôpitaux de Marseille. En tant qu'établissement support, et selon la réglementation en vigueur (Article R.6132-16 du Code de la Santé Publique), l'ap-hm, depuis le 1^{er} janvier 2018, est le pouvoir adjudicateur du GHT des Bouches du Rhône. A ce titre, il assure la passation des marchés et de leurs avenants ainsi que leur éventuelle résiliation pour toute ou partie des membres du GHT des Bouches du Rhône

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Les autres compétences relèvent des établissements parties au Groupement Hospitalier de Territoire des Bouches du Rhône. Le terme " établissement support " s'applique à l'assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, pouvoir adjudicateur qui agit pour le compte de toute ou partie de ses établissements membres. Le terme " établissement partie " désigne les établissements membres du GHT des Bouches du

rhône.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

la candidature est présentée soit sous la forme des formulaires Dc1 et Dc2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (Dume). La transmission des plis par voie papier est autorisée : Poste avec AR, Dépôt contre récépissé.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 janvier 2019.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Centre hospitalier Edmond GARCIN.

Correspondant : Mme BOREE Hélène, Adjoint Administratif, 179, avenue des Soeurs Gastine B.P. 61360, 13677 Aubagne, , tél. : 04-42-84-70-28, , télécopieur : 04-42-84-73-97, , courriel : hboree@ch-aubagne.fr, adresse internet : <http://cheg.marcoweb.fr> .

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Centre hospitalier Edmond GARCIN.

Correspondant : Mme MAZZARESE Mélanie, Attachée d'administration Hospitalière, 179, avenue des Soeurs Gastine B.P. 61360, 13677 Aubagne, , tél. : 04-42-84-70-25, , télécopieur : 04-42-84-73-97, , courriel : mmazzarese@ch-aubagne.fr, adresse internet : <http://cheg.marcoweb.fr> .

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Centre hospitalier Edmond GARCIN.

Correspondant : M. Forte Fabrice, Ingénieur Services Techniques, 179, avenue des Soeurs Gastine B.P. 61360, 13677 Aubagne, , tél. : 04-42-84-70-26, , courriel : fforte@ch-aubagne.fr, adresse internet : <http://www.ch-aubagne.fr> .

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Centre hospitalier Edmond GARCIN.

Correspondant : Mme MAZZARESE Mélanie, Attachée d'administration Hospitalière, 179, avenue des Soeurs Gastine B.P. 61360, 13677 Aubagne, , tél. : 04-42-84-70-25, , télécopieur : 04-42-84-73-97, , courriel : mmazzarese@ch-aubagne.fr, adresse internet : <http://cheg.marcoweb.fr> .

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Centre hospitalier Edmond GARCIN.

Correspondant : Mme BOREE Hélène, Adjoint Administratif, 179, avenue des Soeurs Gastine B.P. 61360, 13677 Aubagne, , tél. : 04-42-84-70-28, , télécopieur : 04-42-84-73-97, , courriel : hboree@ch-aubagne.fr, adresse internet : <http://cheg.marcoweb.fr> .

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille 22-24, rue de Breteuil 13281 Marseille, tél. : 04-91-13-48-13, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, télécopieur : 04-91-81-13-87 adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr/> .

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : précisions concernant les délais d'introduction des recours : - référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication



BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.